



Montreuil, le 28 janvier 2015

Interdiction des 2RM à Paris : improvisations et approximations

A la sortie du comité deux-roues motorisés (2RM) de la mairie de Paris, la FFMC et la FFM dénoncent une improvisation de Christophe Najdovski, sur l'interdiction de circulation des 2RM dans la capitale française.

La Fédération française des motards en colère (FFMC), le Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA) et les acteurs du 2RM étaient reçus mardi 27 janvier 2015 à la Mairie de Paris pour prendre connaissance de la déclinaison de ce plan, présenté par l'adjoint de Mme Hidalgo chargé des déplacements. M. Najdovski annoncé que les 2RM antérieurs à 2000 seraient interdits de circuler dans la capitale à compter du premier juillet 2016. Ces restrictions iraient par la suite en se renforçant au fil des années.

Pour la FFMC, la FFM et le CNPA, interdire les 2RM est un non-sens compte tenu de ce qui se pratique chez nos voisins européens soumis à la directive 2008/50/CE sur la qualité de l'air. Il est avéré que notre mode de locomotion contribue à la fluidité en agglomération grâce à son gabarit réduit et sa facilité de stationnement. Paris serait-elle donc la capitale européenne la plus sévère à l'encontre des 2RM ?

Plus largement, dans le rapport de la direction générale des services suite à une réunion communautaire du 7 janvier 2015 que la FFMC s'est procurée, il est indiqué, au paragraphe intitulé Information et non stigmatisation des possesseurs de véhicules anciens que « les chiffres issus de l'étude ZAPA montrent que ces véhicules sont ceux qui circulent le moins, et donc, ont, dans le poids total des émissions de polluants automobiles, peu d'impacts sur la pollution chronique à laquelle les Franciliens sont soumis. »

Pour toutes réponses, M. Najdovski se place sur une question de principe, ce que nous ne pouvons accepter eu égard aux nombreux impacts sociaux de telles restrictions à l'encontre de la mobilité.

La FFMC et la FFM s'inquiètent de l'improvisation dont fait preuve l'adjoint en charge des transports allant jusqu'à faire l'amalgame entre les motorisations diesel et les 2RM roulant exclusivement à l'essence.

Les acteurs du 2RM sont soucieux des enjeux environnementaux et de santé publique, mais refusent que des questions de principes idéologiques, portés par Nathalie Kosciusko Morizet en 2011 et aujourd'hui par M. Najdovski, se substituent aux questions d'efficacité, a fortiori sur des enjeux tels que ceux de la mobilité et de la liberté de circulation.

Contacts presse

Nathanaël Gagnaire, Délégué général FFMC - 0683916527
Jean-Marc Belotti, coordinateur FFMC Paris-Petite-Couronne - 0630280035
René Geneviève, CNPA – 0668257622
Fédération Française de Motocyclisme – 0149237724

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20 – Fax : 01.48.18.03.19
contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr